

Envoyé en préfecture le 14/10/2025

Reçu en préfecture le 14/10/2025

Publié le 14/10/2025

ID : 007-200039808-20250930-2025_09_002-DE

SLO

Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 30 septembre 2025

Convocation du 24 septembre 2025

N° 2025_09_002

Objet : Administration Générale – Désignation d'un(e) représentant(e) de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche au conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Vallon Pont d'Arc

Le 30 septembre 2025 à 18h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, à VALLON PONT D'ARC, salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Luc PICHON, président en exercice.

Présents : Luc PICHON, Claude AGERON, Antoine ALBERTI, Richard ALZAS Nicole ARRIGHI, Claude BENAHMED, Thierry BESANCENOT, Vincent CERVINO, Jocelyne CHARRON, Guy CLEMENT, Nicolas CLEMENT, Bernard CONSTANT, Jean-Claude DELON, Max DIVOL, Sylvie EBERLAND, Patrice FLAMBEAUX, Nadège ISSARTEL, Gérard MARRON, Jacques MARRON, Guy MASSOT, Jean-Yvon MAUDUIT, Simone MESSAOUDI, Patrick MEYCELLE, Monique MULARONI, Marianne PAILLERON, Françoise PLANTEVIN, Maryse RABIER, Yves RIEU, , Carole VANESSE, Yvon VENTALON, Nathalie VOLLE, Pascal RIEUBON (suppléant de Jean-Claude BACCONNIER)

Absente : Françoise HOFFMAN

Pouvoirs : Sylvie CHEYREZY à Luc PICHON, Denise GARCIA à Antoine ALBERTI, Louise LACOSTE à Monique MULARONI, Hervé OZIL à Marianne PAILLERON, Anne-Marie POUZACHE à Yves RIEU, René UGHETTO à Richard ALZAS

Secrétaire de Séance : Vincent CERVINO

Nombre de membres en exercice : 39 - nombre de membres présents : 32

Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38

Vote contre : pour : 38 abstention :

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;

Vu le Code de la santé publique, notamment l'article L. 6143-5 relatif à la composition du conseil de surveillance des établissements publics de santé ;

Vu le courrier de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Auvergne Rhône Alpes, sollicitant la désignation, d'un représentant(e) de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Vallon Pont d'Arc.

Considérant que Madame Nicole ARRIGHI occupe déjà cette fonction,

Le conseil communautaire, entendu l'exposé et après délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Désigne Madame Nicole ARRIGHI, conseillère communautaire, en qualité de représentante de la Communauté des Gorges de l'Ardèche, pour 5 ans indépendamment du mandat électif, au sein du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Vallon Pont d'Arc.

Le Président

Luc PICHON



Le Secrétaire de séance

Vincent CERVINO